



HÔTEL DE POLICE D'AMIENS

1 % ARTISTIQUE

(Marché de décoration des constructions publiques)

PROGRAMME

(Cahier des charges)

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

LA VILLE

Amiens est la préfecture du département de la Somme et se trouve à l'intérieur du triangle Paris-Londres-Bruxelles.

Elle est traversée par la Somme et est située à environ 130 kilomètres de Paris.

Avec ses près de 135 000 habitants, elle est la deuxième ville de la région des Hauts-de-France (après Lille). Elle est le centre du pôle métropolitain du Grand Amiénois regroupant près de 400 000 habitants.

Amiens est le siège d'une université, d'une académie de l'éducation nationale, des services déconcentrés régionaux de l'État (DRAAF, DRAC), d'un évêché. C'est un important nœud de communications, un centre industriel et une ville dont le secteur tertiaire est en pleine expansion.

Forte de ses 30 000 étudiants universitaires, de ses 32 laboratoires publics et privés (dont 10 unités de recherche CNRS, INSERM ou INERIS) et de ses plateformes de transfert de technologie, la métropole d'Amiens est à même de relever les défis actuels : ceux de la connaissance, de l'innovation et du numérique. L'économie de l'agglomération est aujourd'hui structurée autour des secteurs clés de la santé, de la logistique et de l'agro-industrie.

Surnommée la « petite Venise du Nord » en raison des nombreux canaux qui la traversent et de ses hortillonnages (ensemble de jardins flottants couvrant 300 hectares où se tiennent de nombreuses manifestations tel que le festival des arts), Amiens offre un riche patrimoine et des quartiers pittoresques, témoins d'une histoire bimillénaire.

Première ville de France en nombre d'inscriptions au patrimoine de l'Unesco, Amiens est célèbre pour sa cathédrale Notre-Dame, joyau de l'art gothique et l'une des plus vastes cathédrales du monde.

Le musée de Picardie expose des œuvres d'art et des antiquités sur une période de plusieurs siècles. La maison de Jules Verne, toute proche, est également un musée où l'auteur de science-fiction vécut autrefois.

C'est aussi à Amiens que la tour Perret fut construite, entre 1949 et 1952, sur 18 puits de béton enfoncés dans le sol à 9 m de profondeur. Elle constitua à l'époque un exploit quant à l'utilisation du béton armé. Il s'agit du premier immeuble français en béton de plus de 100 m de hauteur. Elle était considérée à sa construction comme le « premier gratte-ciel français ». La tour Perret est le symbole de la reconstruction d'Amiens après la Seconde Guerre mondiale, elle rappelle, par son aspect monumental, le beffroi des villes du Nord tout en étant un immeuble résidentiel et de bureaux.

Depuis 1992, le label « ville d'art et d'histoire » valorise la protection et la mise en valeur de ce patrimoine.

La ville d'Amiens fut décorée de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme. Citation à l'ordre de l'armée du 24 août 1919 : « a supporté durant quatre ans, avec un courage et une dignité sans défaillance, le bombardement et la menace de l'ennemi. Par sa fermeté devant le péril, par la fière attitude de sa population, alors même que les vicissitudes de la lutte avaient ramené la bataille jusque dans ses faubourgs, a bien mérité de la patrie. »

La citadelle d'Amiens, mêlant patrimoine militaire et architecture contemporaine, est un symbole de protection et de défense, ce qui n'est pas sans rappeler les missions principales d'un hôtel de police, et fut le dernier lieu de résistance à l'entrée des Allemands dans Amiens le 20 mai 1940. La citadelle accueille désormais le pôle Humanité de l'Université de Picardie Jules Verne, dessinés par l'architecte Renzo Piano, et offre des espaces publics ouverts sur la ville.



Carte d'état-major (cadastre napoléonien) issue du site Géoportail

L'HÔTEL DE POLICE

L'objet de l'opération est la construction d'un hôtel de police pour un effectif d'environ 430 personnels et d'une surface utile d'environ 5 400 m². Le projet est limité par des contraintes fonctionnelles, de sécurité et de confidentialité.

C'est un bâtiment tertiaire opérationnel destiné à accueillir des services de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme (DIPN 80) et de la circonscription de police nationale d'Amiens.

En outre, il comprend également :

- un espace d'accueil du public,
- un espace de sûreté pour les personnes retenues ou privées de liberté
- un stationnement pour le personnel et les véhicules de service de police,
- une cour de service,
- des espaces de convivialité (restauration, sport, terrasse extérieure...),
- des installations techniques dédiées.

Le parvis est à l'échelle du quartier, ouvert aux utilisateurs et usagers de l'hôtel de police mais également au grand public.



LES UTILISATEURS ET USAGERS DE L'HÔTEL DE POLICE

D'une façon schématique, les utilisateurs directs de l'hôtel de police sont :

- les personnels actifs (commissaires, officiers, gradés, gardiens de la paix, policiers adjoints...) ;
- les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Les utilisateurs moins directs sont les professionnels extérieurs amenés à exercer ponctuellement leur métier dans les hôtels de police. Ils peuvent être notamment des :

- avocats ;
- médecins ;
- pompiers ;
- psychologues ;
- assistants sociaux ;
- traducteurs et interprètes ;
- magistrats ;
- associations ...

Des sociétés extérieures sont amenées à exercer des tâches de nettoyage, d'entretien et de maintenance des bâtiments.

Les usagers sont particulièrement diversifiés, on peut distinguer notamment des :

- victimes (et leurs proches) ;
- plaignants ;
- témoins ;
- personnes mises en cause et/ou retenues ;
- personnes venant accomplir des démarches administratives ou à la recherche d'informations...

LE FONCTIONNEMENT DE L'HÔTEL DE POLICE

Les missions générales confiées aux policiers d'un hôtel de police sont de :

- maintenir l'ordre public ;
- assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions (via l'accueil, la prévention, l'écoute, les enquêtes...), et plus particulièrement :
 - lutter contre la criminalité organisée, la grande délinquance et la drogue,
 - protéger le pays contre la menace extérieure et le terrorisme,
 - lutter contre le travail clandestin et maîtriser les flux migratoires.

Ces missions se déclinent en de nombreuses tâches devant être organisées et réalisées au sein d'un équipement adapté :

- commander, organiser et diriger les activités de police, gérer les personnels et les équipements, entretenir des relations avec les partenaires institutionnels (autorités administratives, judiciaires, élus, ...), assurer la formation continue des personnels, coordonner l'action des patrouilles et traiter les appels du public parvenant à l'hôtel de police (« police secours ») ;
- accueillir du public 24 heures sur 24 dans le cadre d'activités judiciaires (réquisitions, dépôt de plaintes) ou administratives ;
- procéder à des actes d'investigations : auditions de personnes, exploitation de traces et indices, activités de police technique et scientifique ;
- maintenir à disposition des personnes dans le cadre de procédures judiciaires et pour les nécessités de l'enquête ;
- permettre l'organisation matérielle du travail des policiers qui se relaient pour assurer une présence constante sur la voie publique ;
- donner aux policiers les moyens de maintenir leurs compétences en mettant à leur disposition des équipements de sport, de tir, et des lieux de formation.

Les grands principes qui guident l'application de ces missions sont les suivants :

- assurer un fonctionnement permanent : tous les jours, sans interruption ;
- garantir qualité et efficacité du service rendu au public (conditions d'accueil et de traitement des requêtes) ;
- respecter la présomption d'innocence des personnes interpellées en évitant tout contact avec le public, et éviter qu'elles ne puissent se soustraire aux mesures coercitives dont elles font l'objet ;
- assurer la sécurité des personnes (tous les personnels, publics et personnes mises en cause et/ou retenues), des matériels et des informations en maîtrisant les flux et les accès (conduisant au principe de séparation des flux publics / personnes mises en cause et/ou retenues, et personnels / public) ;
- permettre rapidité et efficacité de réaction face à un événement, ce qui suppose une grande lisibilité des espaces, des liaisons optimisées ainsi qu'une grande fiabilité des systèmes et équipements techniques du bâtiment. Ce principe induit aussi la mise à disposition aux policiers de conditions de travail, matérielles et logistiques, adaptées à leurs besoins.

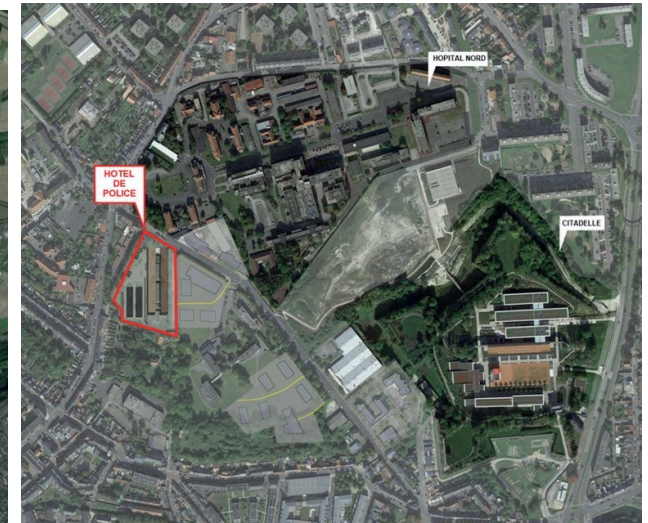
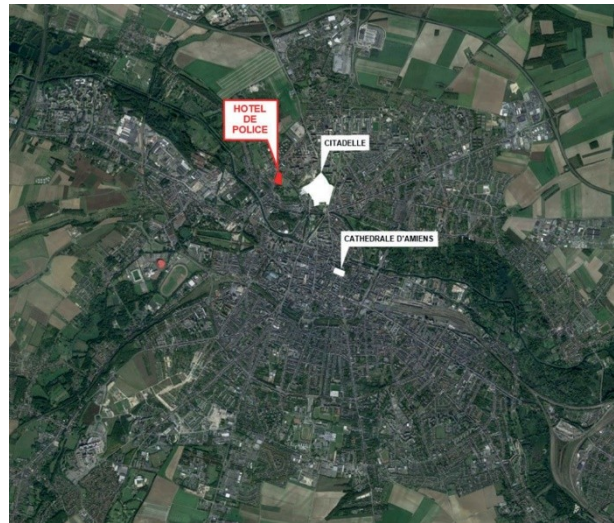
LE CONTEXTE DU PROJET

LE TERRAIN ET SES ABORDS

Le nouvel hôtel de police de Amiens est situé au nord du centre-ville de Amiens, rue Zamenhof, sur une emprise de 12 205 m² en parcelle numéro 215 du cadastre, section BN.

L'hôtel de police est installé sur un plateau de craie en limite de l'escarpement Saint-Maurice dominant le centre-ville d'Amiens.

Il est situé au croisement entre le paysage de faubourgs typiques de la métropole amiénoise au sud et à l'ouest et à la zone urbaine ouverte de l'ancien CHU Amiens Picardie de l'autre côté de la rue Zamenhof, rue historique reliant le plateau calcaire au faubourg Saint-Maurice situé en pied de l'escarpement.



Le site est délimité au sud par le front de taille d'une ancienne carrière creusée dans l'escarpement, aujourd'hui colonisé par la végétation spontanée et constitue une limite d'aspect naturel qui surplombe les jardins et la rue de Vignacourt dans l'angle sud-ouest du site. La rue de Vignacourt est une rue typée, homogène constituée de maisons de ville en brique avec des jardins en lanières en cœur d'îlot. Elle traverse le coteau crayeux et donne à voir ponctuellement les falaises et le front de taille du site, typiques de ce versant d'Amiens. Cet escarpement de formes multiples (falaise, front de taille et coteaux abrupts) longe la Somme et se retourne ensuite derrière la citadelle pour en suivre le contour, constituant un fil conducteur dans ce quartier composite.

L'environnement immédiat du site est ainsi marqué par l'important projet de la Citadelle (où se trouve l'Université de Picardie Jules Verne actuellement). Aujourd'hui, le quartier connaît de profondes mutations avec notamment la création d'une antenne de la Bibliothèque Nationale de France dans l'ancien hôpital, le développement d'une pépinière d'entreprises, la construction de nouveaux logements qui vont dynamiser le quartier.

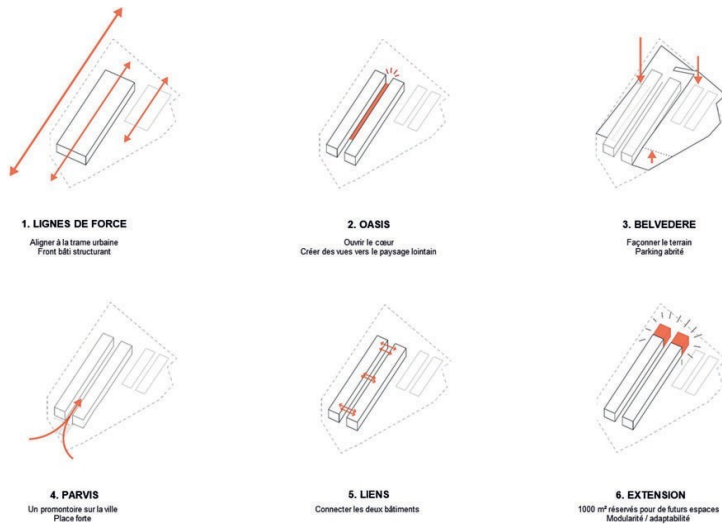
LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS



La position en belvédère offre une vue privilégiée au sud/sud-ouest sur le grand paysage et la métropole d'Amiens réinscrivant le site à l'échelle de l'agglomération.

En effet, l'horizon ne s'élargit et ne s'ouvre réellement que sur la moitié sud/sud-ouest du site, favorisée par une végétation plus clairsemée et plus basse. Ailleurs, la vue est fermée par les alignements de cyprès de Lawson, bosquet d'érables planes et les haies bocagères du chemin creux et les arbres du CHU et de l'espace public limitrophe.

LE CONTEXTE DU PROJET ARCHITECTURAL



LE PARTI ARCHITECTURAL

Le nouvel hôtel de police d'Amiens assure une intégration dans le quartier et marque la présence de l'institution sans trop d'ostentation, en ménageant une dimension d'accueil et d'ouverture à tous.

Pour s'intégrer en douceur dans le quartier existant et s'harmoniser avec les bâtiments du voisinage, le bâti a été volontairement limité à R+2.

La « composition en bandes linéaires » du bâti combine une organisation rationnelle et flexible d'espaces de bureau avec une logique de site qui garde la mémoire du « parcellaire en lanières » issu de la culture maraîchère (hortillonnages).

La minéralité des façades périmétriques et la teinte brique du CCV (Composite Ciment Verre) s'intègrent à la matérialité du bâti majoritairement en brique du quartier.

Le cœur du projet, l'oasis composé de « patios », à la fois ouvert et protégé, s'ouvre en toute liberté sur ce lieu tout en bois pour créer une ambiance chaleureuse. Une échappée visuelle sur le lointain de la ville accentue le sentiment d'ouverture. Les volumes bâtis des étages assurent une protection visuelle depuis les vues extérieures.

L'aménité de l'accueil que procure l'échelle raisonnable du bâti en R+2 et l'échappée visuelle au-dessus du hall se combinent avec la symbolique de l'institution républicaine suggérée par la modénature sculpturale des pignons. Le surhaussement du rez-de-chaussée de 1 mètre est l'occasion de créer un jeu de pente douce qui procure au parvis sa dimension d'espace public où il fait bon se tenir.

Pour ménager un futur résilient, adaptable et flexible, ont été retenues des géométries simples et orthogonales pour les volumes bâtis et des trames constructives classiques de bâtiments tertiaires. Cette résilience se combine avec les approches bioclimatiques et environnementales du projet dans une recherche de pérennité qui anticipe les évolutions et incertitudes que réserve le futur.

La conception de l'hôtel de police offre une qualité de vie quotidienne à tous les usagers (agents, fonctionnaires et publics) en créant des ambiances apaisées et lumineuses en lien avec des espaces extérieurs de qualité.

LES FAÇADES



Le vocabulaire architectural des façades ménage un contraste fort entre patio intérieur et la périmétrie.

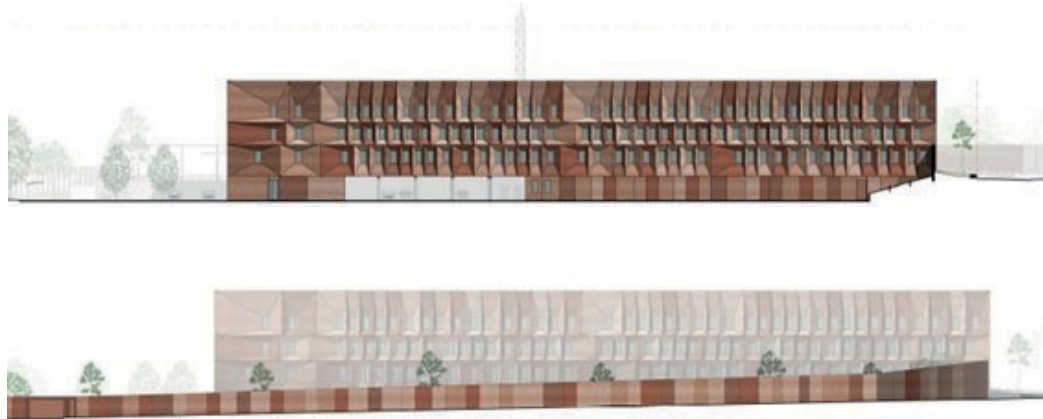
La dimension raisonnable des ouvertures combine les exigences de sûreté, les logiques des lieux du travail des bâtiments tertiaires.

La géométrie prismatique des éléments de façade vibre avec les variations atmosphériques et avec la course du soleil qui insuffle une vie au bâtiment, tout en marquant par sa plastique sculpturale la dimension symbolique de l'institution.

Le jeu des biais crée une variation qui joue avec la lumière et casse la prégnance de la répétitivité que peut induire une façade tramée.

Les façades périmétriques sont ainsi composées d'un parement en béton préfabriqué type CCV mis en œuvre devant une isolation extérieure.

Le parement est composé de panneaux juxtaposés, formant des facettes, qui suivent la forme prismatique de la façade. Les panneaux présentent un calepinage principal marquant les lignes des prismes en pourtour de baies. Les panneaux sont autant de facettes permettant de panacher les couleurs d'un panneau à l'autre.



- Façades patio en bois (façades intérieures) :
Pour le patio, la matérialité du bois en façade procure une ambiance sereine et chaleureuse.
Le bardage bois présente un traitement de finition avec un saturateur de pré-grisaillement permettant d'obtenir un vieillissement unifié du bois dans le temps.
- Façade volume d'entrée en cassettes en aluminium blanc :
Sur les trois façades aveugles, y compris la couverture en pente, du volume en creux de l'entrée complètement opaques est mis en œuvre des cassettes en aluminium blanc.
- Mur périphérique :
Au-delà du parvis, le mur périphérique en béton constitue la façade sur rue du socle de l'équipement.

LES ESPACES LIBRES

Situé à l'articulation entre le centre urbain dense/ancien et le plateau composite de l'ancien CHU, d'habitats collectifs et d'équipements mais aussi à l'articulation entre le plateau crayeux et l'escarpement Saint Maurice, l'hôtel de police occupe une position stratégique.

L'aménagement paysager est conçu pour accompagner le parti architectural :

- accueillir au nord,
- protéger en périphérie,
- s'ancrer au site,
- ouvrir vers le sud/sud-ouest.

Accueillir au nord, l'articulation avec la ville :

Un parvis urbain ouvert sur le ciel : Proche de la place Victor Pauchet, le parvis de l'hôtel de police, est une opportunité de donner de l'amplitude et une profondeur à cet espace public que la forme de pente magnifie. La présence végétale sur le site est principalement arborée et herbacée de façon à insister sur la présence du ciel.

En point haut, le bâtiment et un bouquet de pins noirs, sculptent le ciel, générant un profil singulier à ce site aujourd'hui peu valorisé. Pour assurer l'intégration et l'articulation avec l'espace public et la présence végétale alentours, les essences arborées sont choisies parmi les essences végétales toutes proches du CHU (double alignement de tilleuls, bouquet de pins noirs et alignement de cerisiers de la rue Moïse Délouard).

Protéger en périphérie :

L'écrin se caractérise par l'épaississement des limites sous forme d'espaces verts à l'ouest et au sud du site. La frondaison constitue à sa manière un lien avec la citadelle et les falaises du coteau à travers la l'écholocalisation des chiroptères.

S'ancrer au site :

Un socle et une assise caractérisés par un revêtement plus clair : en enrobé à agrégats clair grenailé limitant la surface d'enrobé noir côté cour de service, en stabilisé côté parking personnel. Des caniveaux creux remplis de ballast ou non, situés en pied de bâtiment en accompagne le contour et poursuit la ligne vers le sud.

Ouvrir vers le sud/sud-ouest :

Une position en belvédère et un glacis rejoignant le terrain naturel pour une place forte.

Du lierre, toujours du lierre et encore du lierre : espèce spontanée du site, il couvre le sol, le front de taille crayeux, les troncs d'arbres et même les poteaux des clôtures

L'IMPLANTATION DE L'ŒUVRE

Les zones principales d'intervention du 1% artistique sont les suivantes :

- le mur de clôture périphérique et le muret du parvis,
- le hall d'accueil (dont la façade vitrée)

En plus des zones citées précédemment, les projets pourront s'étendre dans les zones secondaires suivantes :

- le patio,
- les zones de circulations où les usagers peuvent être amenés à se déplacer.

Chaque projet devra contenir, a minima, une zone principale.

Les projets des artistes ne pourront pas contenir exclusivement une exploitation des zones secondaires.

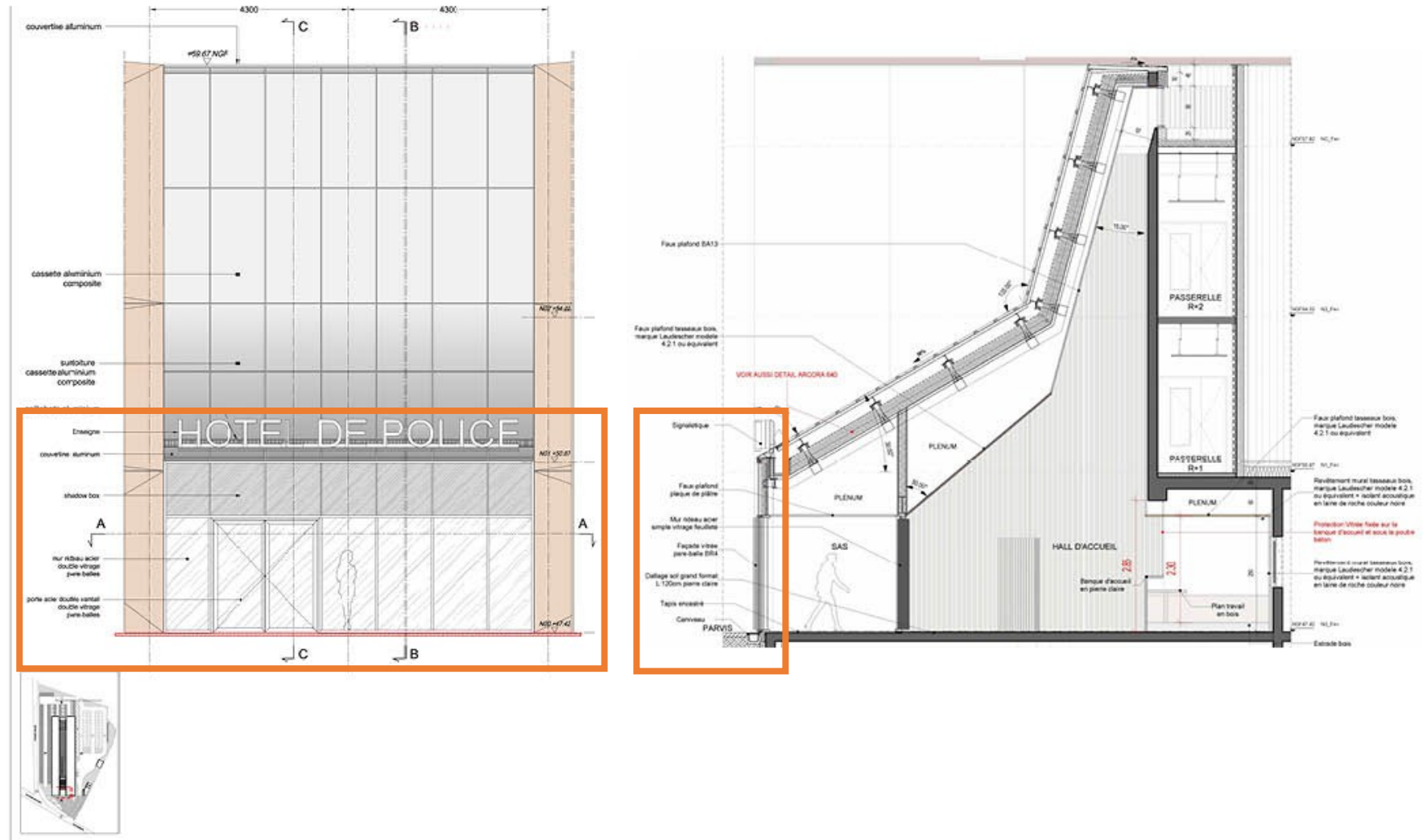
Ils pourront se développer sur l'ensemble des zones autorisées.

1% ARTISTIQUE : ZONE PRINCIPALE D'INTERVENTION PROPOSÉE – LE MUR DE CLÔTURE PÉRIPHÉRIQUE

Le mur est prévu en béton brut et non coloré comme sur l'image et la façade ci-dessous.

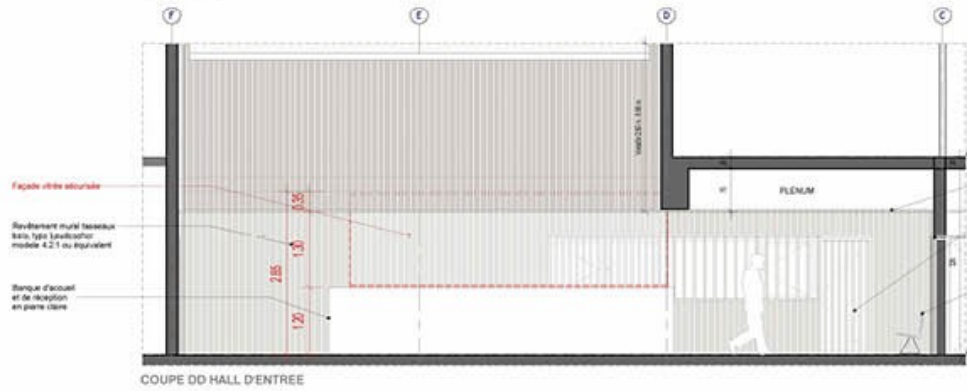
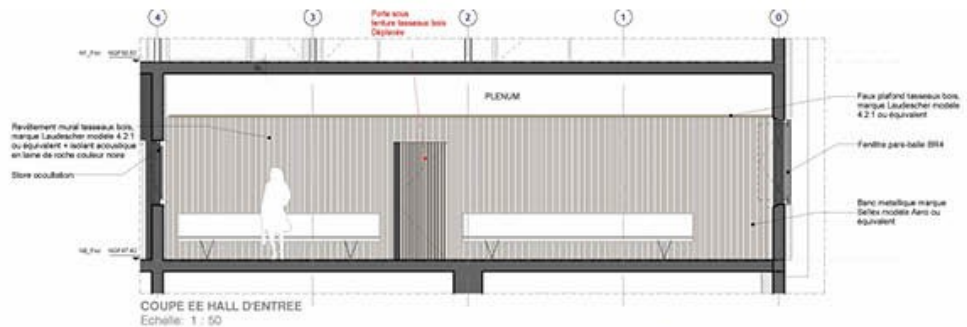
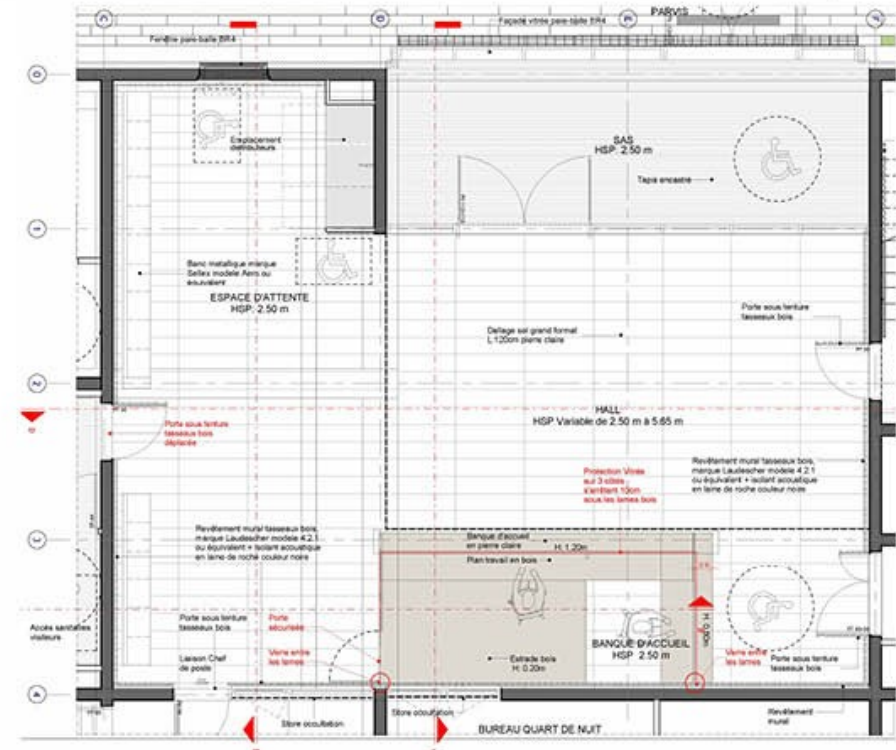


1% ARTISTIQUE : ZONE D'INTERVENTION PROPOSÉE - LA FACADE D'ENTRÉE VITRÉE



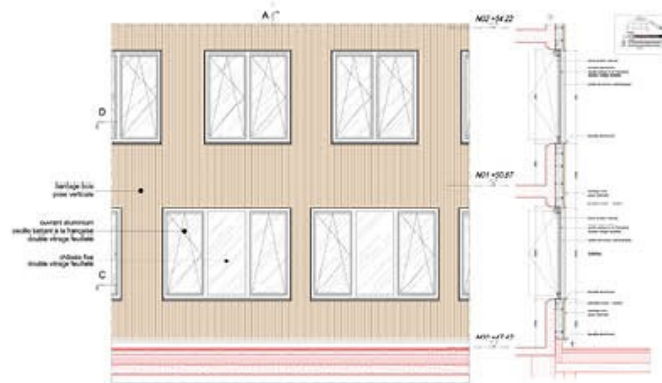
Zone d'intervention proposée : la séquence d'entrée de la rue Zamenhof au hall d'accueil pour le public, au patio pour les personnels

1% ARTISTIQUE : ZONE D'INTERVENTION PROPOSÉE - LE HALL D'ACCUEIL



Zone d'intervention proposée : le hall d'accueil pour le public

1% ARTISTIQUE : ZONE D'INTERVENTION PROPOSÉE - LE PATIO POUR LES PERSONNELS



Zone d'intervention proposée : la séquence d'entrée de la rue Zamenhof au hall d'accueil pour le public, au patio pour les personnels

ORIENTATIONS ARTISTIQUES

La mise en œuvre du 1 % artistique est un signe fort, envisagé comme un atout dans la réalisation de l'hôtel de police d'Amiens : il s'appliquera à témoigner des valeurs de la République et du travail effectué au quotidien par le personnel en tant que « gardien de la paix ».

Le projet est fortement orienté vers la confiance, le respect, l'échange et le lien. Il se veut un lieu à l'écoute de tous les habitants et qui prend en compte la diversité des attentes, des situations et des doléances.

Le maître d'ouvrage souhaite que les objectifs d'apaisement, de réconfort et d'aménité soient confortés par la présence de l'œuvre, objet de la présente commande.

L'œuvre devra être appréhendable par le plus grand nombre et devra être accompagnée d'un cartel. Elle devra être formellement sobre et digne.

Le maître d'ouvrage souhaite que la démarche prenne en compte les caractéristiques du lieu autant que le contexte social et institutionnel du projet. C'est pourquoi il accorde un intérêt particulier à la démarche plastique qui devra être en adéquation avec la finalité du bâtiment.

L'œuvre devra témoigner de préoccupations susceptibles d'entrer en résonance avec l'activité quotidienne et permanente de l'hôtel de police (continuité de service, 24 heures sur 24), de ses utilisateurs ainsi que de ses visiteurs, tout en restant compatible avec la fonctionnalité des espaces pressentis et du parti architectural du projet.

Ainsi, la démarche susceptible d'être retenue intégrera les aspects sociaux et la diversité des missions exercées quotidiennement par les personnels, la reconnaissance de leur rôle de « gardien de la paix » auprès des citoyens.

L'intervention artistique est appréhendée comme susceptible d'être un marqueur d'espace qui contribue à la confiance, à l'aménité par une expression physique et/ou symbolique.

POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES

A ce stade d'avancement du chantier, tous travaux d'ancrage ou d'alimentation des œuvres, nécessiteraient des reprises de travaux et auraient un impact sur le planning général. Un tel impact ne peut être autorisé, l'œuvre devra être impérativement installée avant la livraison du bâtiment, prévu pour le mois de DÉCEMBRE 2024.

L'œuvre ne devra pas obstruer la vision du chef de poste, de la personne à l'accueil et des caméras, afin de prévenir ou d'intervenir au cas de violence.

Si des raccordements électriques sont envisagés, le coût de leur installation devra être prévu par l'artiste dans l'enveloppe budgétaire qui lui est alloué. Aucune installation supplémentaire ne devra être à la charge de l'acheteur.

Dans tous les cas, les travaux d'installation de l'œuvre devront être intégrés au budget

Les projets devront respecter la sobriété énergétique et la technique utilisée devra tenir compte de la pérennité de l'œuvre dans le temps, et en faciliter l'entretien et la maintenance, sans être source de coût supplémentaire pour l'acheteur.

L'œuvre devra répondre à la réglementation des matériaux autorisés dans les Établissements Recevant du Public.

Les mediums sont laissés libres à l'appréciation des artistes, sans contrevenir aux obligations minimales imposées par le présent programme.